

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 10

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER (arrivé à 19h35), Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Christine DUPAYAGE, René HAUTECOEUR, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK (arrivé à 19h30), Marie DECIMA, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Françoise LOUVEAU, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative sur un transfert de ligne budgétaire

Les crédits actuellement ouverts en section d'investissement ne sont pas suffisants pour prendre en charge les dépenses d'investissement. Le budget initial en section d'investissement doit être augmenter de 100 000, 00€ et passe de 807 041,41 € à 907 041,41 €.

Pour la section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 5 646 323,54 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	60612	-100 000,00 €			
023		+ 100 000,00 €			
TOTAL DÉPENSES		0,00 €	TOTAL RECETTES		0,00 €

1

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
21	21318	+ 100 000,00 €	021		+ 100 000,00 €
TOTAL DÉPENSES		+ 100 000,00 €	TOTAL RECETTES		+ 100 000,00 €

La commission Finance réunit le 12 juin 2023 a émis un avis favorable

En conséquence, Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter d'apporter au budget les modifications suivantes, équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

Pour : 22
Abstention : 5
Contre : 0



AFFICHEE LE

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le

